



LE POINT CONSEIL BUDGET EST UN SERVICE DE L'AREAMS.

IL EST FINANCÉ PAR L'ÉTAT
(DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE).



POINT CONSEIL BUDGET

| AVEC QUI ?



L'équipe, placée sous la responsabilité d'un chef de service, se compose de deux référents PCB et d'une secrétaire.

Le référent PCB assure l'accueil physique. Il apporte informations, conseils et aides sur les difficultés budgétaires rencontrées par les personnes.

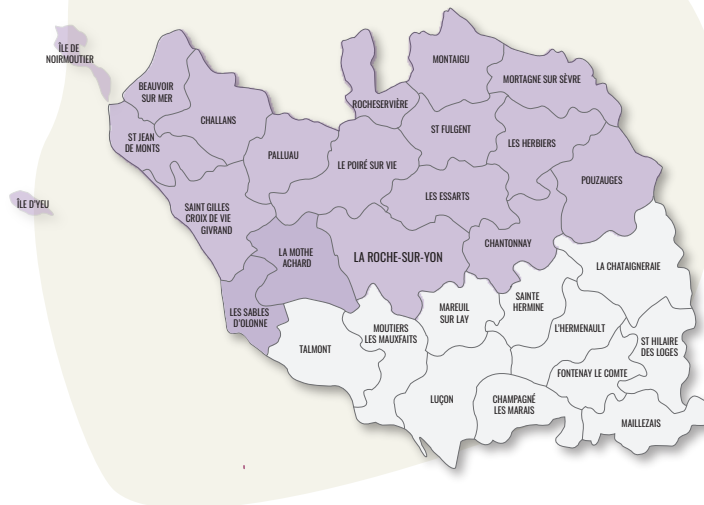
La secrétaire assure l'accueil téléphonique et renseigne sur les missions du PCB. Elle apporte un 1^{er} niveau d'information et organise un rendez-vous le cas échéant.



- ✓ Un problème de budget qui persiste ?
- ✓ Une incompréhension dans la gestion de votre budget ?
- ✓ Un changement dans votre vie qui impacte votre budget ?
- ✓ Une situation d'endettement ?

N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER
LE POINT CONSEIL BUDGET
POUR ÊTRE CONSEILLÉ ET ORIENTÉ

Le PCB AREAMS intervient à La Roche-sur-Yon
et sur le nord de la Vendée



 Pour connaître le point d'accueil le plus proche,
contactez le secrétariat du PCB



Le secrétariat du PCB est ouvert
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Tél. : 02 51 44 92 33
pcb@areams.fr



POINT CONSEIL BUDGET
Tél. : 02 51 44 92 33
Mail : pcb@areams.fr

PCB

POINT CONSEIL BUDGET



| QU'EST CE QUE LE POINT CONSEIL BUDGET ?

Le Point Conseil Budget (PCB) est un dispositif d'informations, de conseils et d'orientation sur toute question budgétaire et financière. C'est un service d'aide dans la compréhension et la gestion du budget.

Le Point Conseil Budget est labellisé par l'Etat.

| POUR QUI ?



Le Point Conseil Budget s'adresse à toute personne quelle que soit sa situation (salarié, demandeur d'emploi, retraité, étudiant...) et plus précisément à toute personne majeure confrontée à une difficulté budgétaire structurelle (crédit non adapté à sa situation, méconnaissance des règles d'un budget,...) ou conjoncturelle (accident de la vie, passage à la retraite, changement de situation, ...)

| POURQUOI ?



Le Point Conseil Budget a une finalité d'éducation budgétaire.

Il contribue à la prévention du mal-endettement et du surendettement.

Il apporte un soutien aux personnes qui le sollicitent pour les aider à améliorer leur situation :

- × Une analyse de la situation budgétaire et des recommandations,
- × Un soutien à l'élaboration et des observations sur le budget,
- × Des informations et conseils, une orientation dans les démarches et dossiers à réaliser,
- × Un accompagnement dans l'ouverture des droits, le cas échéant,
- × Un accompagnement dans le suivi de la procédure de surendettement...

| COMMENT ?



Le Point Conseil Budget propose un accueil gratuit et confidentiel. L'accès au Point Conseil Budget se fait par contact téléphonique ou mail.

Après un diagnostic de la situation budgétaire à partir des éléments fournis par la personne, le référent PCB détermine la nature et les modalités de la réponse à apporter. Le nombre de rencontres varie selon les situations.

Les référents PCB reçoivent sur rendez-vous dans le point d'accueil le plus proche du lieu d'habitation.

